

Risques miniers dans le bassin ferrifère

by Le Moniteur - mardi, avril 05, 2005

<https://www.correspondances.fr/risques-miniers-dans-le-bassin-ferrifere/>

Timide dégel de l'urbanisme

La signature, le 23 décembre dernier, du premier PPRM sur un groupe de huit communes englobant Fontoy (Moselle) a marqué une étape dans l'assouplissement du code de l'urbanisme pour les communes les plus touchées par les aléas miniers. Au sud de la Moselle, Sainte-Marie-aux-Chênes, Saint-Privat-la-Montagne et Roncourt ont emboîté le pas début avril. D'autres groupes de communes devraient suivre, à la frontière luxembourgeoise et dans la vallée de l'Orne.

« On construit bien au Japon ! »

Si les communes saluent globalement l'avancée des services administratifs, elles n'en restent pas moins déterminées à poursuivre les négociations.

En décembre dernier, la DRE a énoncé des règles portant sur le bâti existant et sur les constructions nouvelles. Après cinq ans de gel total de l'urbanisme, la plupart des réhabilitations, constructions d'annexes ou changements de destination des bâtiments sont à nouveau autorisés dans les zones d'affaissement progressif et les aires de mouvement résiduel.

Du fer pour reconstruire le bassin ferrifère ?

Une étude du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) définit les prescriptions techniques (chaînage, superficie, fondations, dimensions) applicables à des maisons individuelles, petits collectifs, locaux d'activité et petits établissements recevant du public. Le CSTB ne s'est penché que sur les constructions en béton et prévoit des surcoûts variant entre 6 et 15 % par rapport à une construction en sol sain.

« Les bâtiments réalisés selon un procédé constructif alternatif, par exemple ossature bois ou métallique, pourront être autorisés dans les mêmes conditions de zonage et de limites dimensionnelles sous réserve d'une étude spécifique justifiant d'un comportement à la déformation au moins aussi bon que celui d'un bâtiment traditionnel de même type », précise le document. La DRE rédige actuellement un cahier des charges très attendu spécifiquement dédié aux matériaux alternatifs.